

# Pin de la Maline : l'APSC reste mobilisée

*Une pétition circule pour obtenir la sauvegarde du pin parasol menacé d'être abattu, devant la résidence du Mail et l'entrée de la nouvelle Maline.*

L'Association pour la protection des sites de La Couarde (APSC) a été la première à s'agiter quand l'information de l'abattage du pin parasol, devant la résidence du Mail et la Maline, sur un terrain privé, est remontée à ses oreilles. Début novembre, le sujet a pris une tournure politique quand la conseillère départementale – et Couardaise – Véronique Richez-Lerouge s'est saisie du dossier. Le 6 novembre, soit deux jours avant l'abattage programmé, une mobilisation citoyenne a rassemblé une cinquantaine de personnes sur site (notre édition du 10 novembre). Le pin est sauvé, mais la menace reste présente.

Un mois plus tard, l'APSC renforce sa mobilisation par une pétition (en ligne sur [change.org](http://change.org) et sur papier). Bruno Camuset, membre du bureau, annonce près de 500 signatures, dont une grande majorité glanée chez les commerçants. « Nous étions présents jeudi 23 décembre au matin sur les deux marchés, celui de Noël et celui du Mail où nous avons eu un très bon accueil », dit-il.

## Un arbre symbole pour l'APSC

Pour l'APSC, cet arbre, majestueux et sain, est parfaitement localisé au centre du nouveau parvis. « Son gros avantage, c'est qu'il habille l'imposante façade bétonnée de la Maline qui effraie », estime Bruno Camuset. « La sauvegarde de ce pin, qui fait partie du patrimoine esthétique et visuel de

La Couarde depuis 1997, s'inscrit dans l'esprit de notre association », ajoute Eric Revel, le président.

L'abattage de l'arbre, dont les racines ont déjà rendu inutilisable une place de parking attenante et en menacent deux autres, a été acté le 25 septembre dernier par la copropriété de la résidence du Mail. A la demande de qui ? « Celui qui demande les travaux, s'ils sont accordés, les paient », avance le président de la copropriété, Jean-Claude Sédillot. Pour ce dernier, le projet d'aménagement, avec retrait du pin, à contrecœur, a été proposé par la CdC. « Le dossier est limpide. Sauf pour ceux qui veulent le transformer ou le politiser. » Il ajoute : « Si la CdC ne veut pas le faire (abattre le pin, Ndlr), le parvis restera en l'état. Mais nous budgéterons la coupe pour l'année suivante. » Qui sera tenu pour responsable en cas d'éventuels dégâts sur les fondations du bâtiment, liés aux racines ?

## La CdC se lasse et s'agace

La sauvegarde de ce pin aurait pu passer par son déplacement. L'APSC n'y est pas favorable et pense même qu'il est possible de résoudre le problème des racines superficielles. Pour Jean-Claude Sédillot : « Si le pin avait été situé de l'autre côté du Mail, derrière les murs d'une habitation, personne n'aurait rien dit... »

Du côté de la CdC, on s'agace de la situation et du "buzz" sur les réseaux sociaux. « Cet arbre



Après une mobilisation citoyenne du 6 novembre, une pétition lancée par l'APSC circule pour la sauvegarde du pin parasol situé devant la résidence du Mail et la future entrée de la Maline. © E.L.

ne nous appartient pas et nous ne sommes pas responsables de la décision de l'abattre », indique Lionel Quillet, le président de la CdC. Le deal semblait être le suivant : si

la copropriété décidait de le couper, trois auraient été plantés par la CdC. Deux propositions, l'une avec le pin, l'autre sans, ont été présentées. « Nous aurions alors

financé un aménagement propre. En l'état, cet arbre ne nous gêne pas », conclut Lionel Quillet. Et s'il était parti pour rester vingt ans de plus ? ■ **Emmanuel Legas**